

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3289 8 décembre 2015

SOMMAIRE

Aarbecht s.à r.l	7830	By B.C. S.à r.l.	157826
AEC Expertise Luxembourg15	7830	Campus West S.à r.l	157828
Alluxa	7829	CEES Invest Sàrl	157832
Ame Conseils Sàrl15	7830	Cheshunt Luxembourg S.à r.l	157828
Ame Conseils Sàrl15	7830	Cipriani S.à r.l	157828
Argenlux s.à r.l15	7831	Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise e	t
Assurances Bastian s.à r.l15	7831	de Révision Comptable	
Atlantic Espace S.à. r.l	7831	Conkrisda (Luxembourg) Sàrl	157826
Auto-Mobile	7829	Corporest Development S.à r.l	
Auto-Motor-Center-Esch 2	7829	Digital Lab	157832
Auto-Sud	7829	Flaveo Infrastructure Europe SCS SICAV-l	
Av Inside S.A	7826	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Bainbridge Poland Management S.à r.l15	7872	FOI SA, SPF	
Ballooning 50° Nord s.à r.l	7831	Garage Faber S.à r.l	
BATI Energie S.à r.l	7830	Getin International S.à r.l	
Beim Mady s.àr.l	7832	Global Jet Capital Luxco One S.à r.l	
BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Traite-		Groupe Immobilier International S.A	
ments Acoustiques et Vibrations Industrielles		Hamcol S.à r.l.	157833
Sàrl)			
Bifund S.A			
Bilovice Invest S.A			
Borletti Group High Retail S.C.A15	7826	Meplis Holding S.A	
Borletti Group High S.C.A15	7826	Novalux Investment S.A	
Boutique Féline Sàrl15	7827	Nova Spirit Invest S.A	
BRE/DB Fixture S.à.r.l	7827	Potsdamer Platz A1 S.à r.l	
BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l15	7827	Sole Invest S.A	157828
Brun Invest SA	7827		



Av Inside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 166.036.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168813/10.

(150186369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Borletti Group High Retail S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 140.161.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168822/9.

(150186882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 136.522.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168824/9.

(150186731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

By B.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.882.955,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 185.891.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B185891 - L150180857

Déposé le 06/10/2015

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168826/14.

(150185902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Conkrisda (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 47.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.867.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015168860/12.

(150186698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168839/9.

(150186370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015168841/14.

(150186753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BRE/DB Fixture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.326.

Les comptes annuels de la société BRE/DB Fixture S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168842/10.

(150186390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.624.

Les comptes annuels de la société BRE/Europe Hotel Holding II S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168843/10.

(150186391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Brun Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.608.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUN INVEST SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2015168847/11.

(150186486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Campus West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.873.

 $Der \ Jahresabschluss \ vom \ 31. \ Dezember \ 2014 \ wurde \ beim \ Handels- \ und \ Gesellschaftsregister \ von \ Luxemburg \ hinterlegt.$

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168849/9.

(150186553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Cheshunt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168854/10.

(150186937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Cipriani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.253.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 (comptes retraités) dépôt Initial RCS L150030103 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168856/10.

(150185963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168859/9.

(150186723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Sole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 36, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 143.517.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2015.

L'assemblée révoque avec effet immédiat l'administrateur suivant:

- Monsieur MARIE Simon Tristan Maxime, né le 24/11/1976 à Bologne-Sur-Mer (France), directeur, demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette au 57, Rue de L'Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

SOLE INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2015168676/16.

(150185859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.



Auto-Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.851.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015168810/14.

(150186755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Auto-Motor-Center-Esch 2, Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 11, rue Jos. Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015168811/14.

(150186756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Auto-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 11, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 11.553.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015168812/14.

(150186754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Alluxa, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 168.255.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2015.

ALLUXA S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168762/12.

(150186131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Aarbecht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 146.973.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168787/10.

(150186375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

AEC Expertise Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.018.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l. 19, rue de la Gare L-3237 BETTEMBOURG Signature

Référence de publication: 2015168790/13.

(150186285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ame Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 175.806.

Acte constitutif publié au Mémorial C nr. 660 du 19 mars 2013

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015168797/11.

(150186234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ame Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 14, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 175.806.

Acte constitutif publié au Mémorial C nr. 660 du 19 mars 2013

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015168798/11.

(150186267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BATI Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 148.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168829/9.

(150186236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Argenlux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7769 Bissen, 2, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 169.520.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2015.

Pour ARGENLUX S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015168807/15.

(150186261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Assurances Bastian s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4620 Differdange, 15, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 155.867.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168808/9.

(150186902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Atlantic Espace S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.026.

Le Bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168809/10.

(150186432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ballooning 50° Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fouhren, 15, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 109.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168828/10.

(150186841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Corporest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.312,50.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.032.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corporest Development S.à r.l.

Référence de publication: 2015168863/10.

(150186912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Beim Mady s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168833/10.

(150186892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

BETAVI S.à.r.l. (Bureau d'Etude des Traitements Acoustiques et Vibrations Industrielles Sàrl), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.186.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168835/10.

(150186372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Bifund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168836/9.

(150186587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Digital Lab, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 72, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 185.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015168896/12.

(150186520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

CEES Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 165.454.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 12. Oktober 2015.

Für die CEES Invest SARL

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015168876/13.

(150187107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Hamcol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.279.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Were taken the written resolutions of the sole shareholder of Hamcol S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 180279 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 6 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2748 of 4 November 2013. The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

THERE APPEARED:

Key Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 155751 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy SIMON employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for registration purposes.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg to 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

Chapter I. - Denomination, Object, Duration, Registered office

- **Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Hamcol S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. Notwithstanding the foregoing, the manager or, should there be two or more managers, the board of managers is hereby authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the Grand Duchy of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, sub-



scription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an unlimited term.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, premium account(s) may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the general meeting of the shareholders (the "General Meeting") may approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the decision of the sole Shareholder (where there is only one Shareholder) or the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the capital contribution account(s) of the Company. The amount recorded in such account(s) may be used to pay any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.
- **Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.
- **Art. 9. Transfers of shares & Register of shares.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a General Meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his/her/its convertible instruments stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.



Transfers of shares shall not be valid vis-à-vis the company or third parties until they shall have been notified to the company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690.

A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder during normal working hours upon request.

Art. 10. Repurchase and cancellation / Redemption of shares. The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

Chapter III. - Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The shareholders may decide to appoint managers of different classes, e.g. one or several class A managers and one or several class B managers.

The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the General Meeting which shall also determine the term of their office.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the General Meeting of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Managers may be removed with or without cause and/or replaced at any time (ad nutum), by resolution adopted by the sole shareholder or as applicable the General Meeting of the Company.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. Such appointed chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable means of communication.

Notice shall be deemed waived by any manager attending the meeting in person or represented at said meeting.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction (except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting).

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution.



The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or by any two managers of, if several classes of managers have been appointed, by one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting and shall bear the date of the last signature.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the General Meeting or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

- **Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, should there be two or more managers, by the joint signature of any two managers of the Company or, in case different classes of managers have been appointed, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- **Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers.** The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

- **Art. 15. Remuneration of managers.** The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the General Meeting or by the sole shareholder (as the case may be).
- **Art. 16. Liabilities of the managers.** The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his/her/its or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the General Meeting of shareholder(s).

Unless resolutions are adopted in writing in accordance with article 17, resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting.

The shareholders may be convened to a General Meetings by the board of managers. The board of managers must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. However, any shareholder who is present at any General Meeting shall be deemed to have received a valid notice.

A shareholder may procure his or her or its representation at any General Meeting by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

Resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.



Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions.

The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the board of managers. Each manager shall be entitled to count the votes. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the board of managers.

Any reference in these Articles to resolutions of the General Meeting shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The General Meetings shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General Meetings shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any shareholder may participate in a General Meetings by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Chapter V. - Financial year, Balance sheet

Art. 18. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits shall be set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

Chapter VI. - Winding-up, Liquidation

- **Art. 20.** Causes for winding-up. The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 21. Liquidation.** Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignations of (i) Virginia STRELEN and (ii) Wim RITS as managers of the Company, with effect as of the date hereof.

The Sole Shareholder further resolved to appoint, with effect as of the date hereof for an unlimited duration, (i) Heidi CONNOLLY, born on 28 September 1984 in Luxembourg, with professional address at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365



Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg as class A manager of the Company, and (ii) Ciaran MCNAMARA, born on 14 April 1964 in Roscommon, Ireland, residing at Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, as class B manager of the Company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Ont été prises les résolutions écrites de l'associé unique de Hamcol S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180279 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, daté du 6 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2748 du 4 novembre 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont, depuis lors, pas été amendés.

A comparu:

Key Lux I S.à r.1., une société à responsabilité limitée, constituée et gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155751 (l'"Associé Unique"),

représentée par Peggy SIMON, employée, résidant professionnellement au 9, Rabatt, L-6475, Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;
- II. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet à la date des présentes.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de totalement reformuler les Statuts, qui auront dès lors la teneur suivante:

Chapitre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

- **Art. 1 er . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hamcol S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
- **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts. Nonobstant ce qui précède, le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à n'importe quel endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxem-



bourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de toute espèce, et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également réaliser toutes les opérations ayant trait directement ou indirectement à l'acquisition de biens immobiliers, de biens et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation dans toute entreprise immobilière sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et avoirs.

La Société peut également donner des garanties, accorder des sûretés, accorder des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir des prêts, y compris à rabais, créer des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer des sommes d'argent ou faire crédit à quelque condition que ce soit, y compris sans limitation ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à toute personne ou entité qu'elle juge appropriée dans le cadre de toute entreprise immobilière. La Société peut également conclure des opérations de swap, opérations à terme (futures, forwards), opérations sur produits dérivés, options, rachat, prêts de titres et autres opérations similaires, et, sans préjudice du caractère général de ce qui précède, employer toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure toute garantie, tout contrat d'indemnités, toute sûreté et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté accordée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris sans limitation, le rôle d'arrangeur, de gestionnaire principal, d'agent de facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société ne peut entreprendre de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée vertu de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou de toute loi ou réglementation future modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

En particulier, la Société fournira notamment aux sociétés dans son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, des comptes prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

L'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée Générale") est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, devant être enregistré dans un compte de "capital contribution". Le montant alloué sur ledit compte pourra être utilisé pour payer les parts sociales que la Sociétés aura rachetées à ses associés, pour compenser toutes pertes réalisées, pour effectuer des distributions à ses associés ou pourra être affecté à la réserve légale.

- **Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.
- **Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 9. Transfert des parts et registre des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social.



En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou plusieurs parts sociales de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société, en cas de rachat de parts sociales) devra, le cas échéant, transférer, à ce tiers (ou à la Société, en cas de rachat de parts sociales), les instruments convertibles liés à ces parts sociales, conformément aux termes et conditions applicables aux instrument convertibles concernés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Une registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 10. Rachat et annulation des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

Chapitre III. - Gérance

Art.11. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, par exemple un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont rééligibles. En cas de vacances de postes d'un gérant, les associés seront convoqués dès que possible afin de nommer un nouveau gérant.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'Assemblée Générale ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Ledit président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par n'importe lequel des gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingtquatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procèsverbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance sont présumés avoir renoncé à leur droit de recevoir une convocation concernant cette réunion.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'a aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger (sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être relatée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance).

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.



Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants ou, lorsque les plusieurs classes de gérants ont été nommées, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance et portent la date de la dernière signature.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, e-mail, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

- **Art. 13. Représentation de la Société.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, lorsque différentes classes de gérants ont été nommées, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B
- **Art. 14. Subdélégation et mandats.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les pouvoirs et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

- **Art. 15. Rémunération des gérants.** La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale ou l'associé unique (selon le cas).
- **Art. 16. Responsabilités des gérants.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Assemblée Générale.

A moins qu'une décision ne soit adoptée par écrit conformément à l'article 17, les décisions doivent être adoptées lors d'une Assemblée Générale.

Les associés doivent être convoqués à l'Assemblée Générale par le conseil de gérance. Le conseil de gérance devra convoquer une Assemblée Générale sur requête des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée. Toutefois, tout associé présent à l'Assemblée Générale sera considéré comme ayant reçu une convocation valable.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont



convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion de capital social représentée.

Les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, au lieu d'être prises lors de l'Assemblée Générale, Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Les associés votent par écrit et doivent retourner leur vote à la Société dans le délai fixé par le conseil de gérance. Chaque gérant peut effectuer le décompte des votes. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale des associés et porte la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'Assemblée Générale est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

L'Assemblée Générale se tient au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. L'Assemblée Générale ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Tout associé peut participer à l'Assemblée Générale, par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base des comptes intérimaires établis par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 20.** Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.
- Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf décision contraire du ou des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.



Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de (a) Virginia STRELEN et (b) Wim RITS comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'Associé Unique décide en outre de nommer, avec effet à la date des présentes, pour une durée indéterminée, (a) Heidi CONNOLLY, née le 28 septembre 1984 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg comme gérant de classe A de la Société, et (ii) Ciaran MCNAMARA, né le 14 Avril 1964 à Roscommon, Irlande, et résidant au Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, comme gérant de classe B de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8502. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168377/574.

(150184606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Nova Spirit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 142.702.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 07 octobre 2015:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio MAUCERI, né à Lecco (Italie), le 1 ^{er} septembre 1975, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- 2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2018:
- la société SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVA SPIRIT INVEST S.A.

Référence de publication: 2015168530/20.

(150186235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.633.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before us Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HPS Specialty Loan DebtCo, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the registrar of companies of Cayman Islands, under number MC-83309, having its registered office



at Ugland Gouse, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, represented by its sole general partner Highbridge GP III Ltd

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy, given in George Town, Grand Cayman, on 28 September 2015,

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the appearing party wishes to incorporate with the following articles of association:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.



- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the "Board"). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of one manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if half of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager shall be present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers ("Managers' Circular Resolutions") shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. If the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.



IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing ("Written Shareholders' Resolutions").
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions: or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more



approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31) of December 2016.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand and five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by HPS Specialty Loan DebtCo, L.P., aforementioned, for the price of one euro (EUR 1) each.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500 is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.



Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:
- Ms. Faith Rosenfeld, director, born on 22 December 1951 in Massachusetts, U.S.A., with professional address at 40 West, 57 th Street, 33 rd Floor, New York 10019, U.S.A.;
- Mr. Marcus Colwell, director, born on 23 May 1962 in Michigan, U.S.A., with professional address at 40 West, 57 th Street, 33 rd Floor, New York 10019, U.S.A..; and
- Mr. Emmanuel Bresson, director, born on 22 January 1968 in Clermont-Ferrand, France, with professional address at Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2 nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA.
 - 3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:
- Mr. Ralf Voelker, private employee, born on 23 March 1967 in Essen, Germany, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- Mr. Robert Jan Schol, private employee, born on 1 August 1959 in Delft, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Mr. Armando José Brochado Soares Correia, private employee, born on 7 April 1984 in Lisbon, Portugal, with professional address at 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour d'octobre,

Par devant nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HPS Speciality Loan DebtCo. L.P., une exempted limited partnership, constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro MC-83309, ayant son siège social à Ugland Gouse, Grand Cayman, Iles Caïmans KY1-1104, représentée par son unique commandité, Highbridge GP III Ltd

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée à George Town, Grand Cayman, le 28 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire officiant à adopter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée -private limited company- que la comparante souhaite intégrer avec les statuts suivants:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «HPS Specialty Loan Repo Lux S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure



- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une «Assemblée Générale»).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des «Résolutions Ecrites des Associés»).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.



- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii)Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec les quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujet à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf



décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice financier devra commencer à la date de constitution de la Société et se terminer le trente-et-un (31) décembre 2016.
 - 2. Les dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) actions émises ont été entièrement souscrites par HPS Specialty Loan DebtCo, LP., susmentionnée, pour le prix d'un euro (1 EUR) chacune.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent disponible à la Société.

La contribution totale d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est entièrement allouée au capital social.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital de la Société et ayant renoncé à toute de convocation, a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est fixé à 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes A de la Société pour une durée illimitée:
- Mme. Faith Rosenfeld, directeur, née le 22 décembre 1951 dans l'Etat du Massachusetts, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57 th Street, 33 rd Floor, New York 10019, Etats-Unis;
- M. Marcus Colwell, directeur, né le 23 mai 1962 dans l'Etat du Michigan, ayant pour adresse professionnelle le 40 West, 57 th Street, 33 rd Floor, New York 10019, Etats-Unis; et
- M. Emmanuel Bresson, directeur, né le 22 janvier 1968 à Clermont-Ferrand, France, ayant pour adresse professionnelle Highbridge Principal Strategies (UK) LLP, 2 nd floor, 25 St. James's Street, London, SW1A 1HA.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérantes B de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Ralf Voelker, employé privé, né le 23 mars 1967 à Essen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg;
- M. Robert Jan Schol, employé privé, né le 1 August 1959 à Delft, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- M. Armando José Brochado Soares Correia, employé privé, né le 7 Avril 1984 à Lisbonne, Portugal, ayant pour adresse professionnelle le 2A rue de l'Ouest L-2273, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.



Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168391/511.

(150186411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

FOI SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.624.

STATUTES

In the year two thousand fifteen.

On the second of October.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

- Mr. Vladislav PROCHAZKA, company director, residing in CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova,

here represented by Mr. Nico NOTHUMB, residing professionnally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 17^{th} of September 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to draw up the following articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) - société de gestion de patrimoine familial is herewith formed under the name of "FOI SA, SPF".

Art. 2. The registered office is in Strassen.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The exclusive purpose for which the Company is formed is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11 th May, 2007 on the creation of the family estate management company. The Company is not allowed to carry on any commercial activities.

Title to the shares of the Company will be restricted either to natural persons or patrimonial entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons or to an intermediary acting on their behalf.

To the same extent, the shares are not freely transferable to investors other than those described in the present paragraph.

In general the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. In all the operations indicated above, however, and as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of 11 th May, 2007 on the creation of the family estate management company.



Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THREE MILLION EURO (3.000.000.-€) divided into THREE THOUSAND (3.000) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1.000.-€) each.

The shares of the company are only registered shares.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The authorized capital is fixed at TWENTY MILLION EURO (20.000.000.- €), divided into TWENTY THOUSAND (20.000) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1.000.- €) each.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the share-holders adopted in the manner required for amendment of theses articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years as of the date of incorporation, to increase in one ore several times this capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of new shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity shall designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

Art. 7. The board of directors shall appoint a chairman amongst its members; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

The board of directors can validly deliberate only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or electronic mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or electronic mail.

Any director may participate in a meeting of the board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

- **Art. 8.** The decisions of the board of directors shall be taken by a majority of the votes cast; in the event of parity of votes, the person chairing the meeting casts the deciding vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is invested with the most extensive powers to carry out any acts of management or of disposition consistent with the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.



- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company to one or more members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.
 - **Art. 12.** The company will be committed towards third parties:
 - by the signature of the Sole Director in the case of a sole director,
 - in all circumstances by the joint signatures of any two directors,
- by the signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management,
- by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power,
- in its relations with the public administration the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders.

If there a several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

The original voting bulletins must be received by the Company 48 (forty-eight) hours before the relevant General Meeting.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June, at 04.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the company's share capital.
- **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by a usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.



General dispositions

Art. 21. The law of 10 th August, 1915 and its amendments as well as the law of 11 th May, 2007 creating the family estate management company shall apply to the present Company unless otherwise provided for in the articles of association.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31 st, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first director and the first auditor is elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

- Mr. Vladislav PROCHAZKA, company director, residing in CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova, declares to:
- subscribe and fully pay up all the three thousand (3.000) shares of the Company for a total amount of THREE MILLION EURO (3.000.000.-€);
- pay a share premium attached to these shares amounting to ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (102.038,29.- €).

All these shares have been fully paid up by a contribution in kind up to:

- 1) 1.605.000 Securities RUSS ST FIN/10,75% 12-04.18/JR/GT emitted 10/10/2012, comming to maturity 10/04/2020 quoted on the Irish Stock Exchange in Dublin (Ireland) and listed on the 01/10/2015 at a rate of 35%.
- 2) 6.520.000 Securities PETROL VENZ/12,75% 11-02.22/SR/NG emitted 17/11/2011 and coming to maturity 17/02/2022 quoted in Berlin-Bremen (Germany) and listed on the 01/10/2015 at a rate of 44,44%.

So that the sum of THREE MILLION ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (3.102.038,29.-€) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Consideration other than cash have not been the subject of an auditor report but owing to the fact that the contributed shares are listed on the financial markets in Dublin (Ireland) and in Berlin-Bremen (Germany) and the release of shares consisting of securities within the meaning of Article 4, section 1, point 18 of the Directive 2004/39/CE from the European Parlament and the Council of the 21 th of April 2004 concerning the financial markets.

The contribution in kind has been valued at an amount of at least THREE MILLION ONE HUNDRED TWO THOU-SAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (3.102.038,29.-€), in accordance with a description of assets dated 1 st of October 2015, established by the founding shareholder Vladislav PROCHAZKA.

His conclusion is as follows:

"Furthermore the founder declares that the contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Based on the work performed and described above, the founding shareholder is of the opinion that the value of the contribution corresponds at least in number and nominal value to the three thousand (3.000) shares of a nominal value of ONE THOUSAND EURO (1.000.-€), to be issued with a total share premium of ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (102.038,29.-€) and that the company may issue three thousand (3.000) shares and allocate an amount of THREE MILLION EURO (3.000.000.-€) to the share capital and an amount of ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (102.038,29.-€) to the share premium account."

The said description of assets, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be registered with it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10 th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at three thousand three hundred euros $(3.300.-\mbox{\ensuremath{ϵ}})$.

Extraordinary general meeting

The above-named party, represented as herefore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting passed the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

First resolution

The number of directors is fixed at one (1).

The following has been elected as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2021.

- Mrs. Eva PROCHAZKOVA, company director, residing in CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2021.

- AUXILIAIRE DES PME SA, with registered office in L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, registered with the Luxembourg Company Register under number B 30.718.

Third resolution

The company's registered office is located at L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le deux octobre.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- M. Vladislav PROCHAZKA, administrateur de société, demeurant à CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova,

ici représenté par M. Nico NOTHUMB, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 17 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toutes autres personnes qui deviendraient actionnaires de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme société de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de "FOI SA, SPF".
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.



Art. 4. L'objet exclusif pour lequel la Société est formé, est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale.

La propriété des actions sera réservée soit aux personnes physiques soit aux entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou un intermédiaire agissant pour leur compte.

Dans la même mesure, les actions ne seront pas librement transférables à des investisseurs autres que ceux décrits au paragraphe précédent.

En général, la Société pourra prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses droits et à la conclusion de toutes sortes de transactions qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de favoriser son développement ou son expansion. Pour toutes les opérations citées ci-dessus, ainsi que pour toute son activité, la Société restera néanmoins dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TROIS MILLIONS d'EUROS (3.000.000.-€) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.-€) chacune.

Les actions de la société sont uniquement des actions nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Le capital autorisé est fixé à VINGT MILLIONS d'EUROS (20.000.000.- €), représenté par VINGT MILLE (20.000) actions de MILLE EUROS (1.000.- €) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et de faire mettre, par acte authentique, le présent article en conformité avec cette augmentation du capital ainsi que de faire adapter par-devant notaire le présent article à la nouvelle situation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-dessous) (dans le cas où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

Lorsque la Société compte plus d'un actionnaire, la Société sera gérée par un Conseil composé de trois (3) administrateurs au moins qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale devra nommer deux nouveaux membres du Conseil au moins en plus de cet Administrateur Unique. Le(s) membre(s) du Conseil sera (seront) élu(s) pour une durée n'excédant par six ans et sera (seront) rééligible(s).

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil (la Personne Morale), la Personne Morale devra désigner un représentant permanent qui devra représenter la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lequel sera situé à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.



Un administrateur peut participer à une réunion du Conseil, et sera considéré comme ayant été présent en personne à une telle réunion, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autre moyen de communication similaire par lequel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de la réunion est effectuée en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

- **Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
 - Art. 12. La société sera engagée vis-à-vis des tiers:
 - par la signature de l'Administrateur Unique, en cas de désignation d'un administrateur unique,
 - en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs,
- dans le cadre de la gestion journalière de la société par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée,
- par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir,
- la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire par lequel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et communiquer entre elles, (iii) la transmission de l'assemblée est effectuée de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une assemblée d'une telle façon équivaut à la participation en personne à une telle assemblée.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.



Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial s'appliqueront à la société sauf dans le cas où les présents statuts y dérogent.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

- M. Vladislav PROCHAZKA, administrateur de société, demeurant à CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova, déclare:
- souscrire et payer toutes les trois mille (3.000) actions de la société pour un montant total de TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000.-€);
- payer une prime d'émission attachée aux susdites actions d'un montant total de CENT DEUX MILLE TRENTE-HUIT VIRGULE VINGT-NEUF EUROS (102.038,29.- €).

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un apport en nature à concurrence de:

- 1) 1.605.000 Securities RUSS ST FIN/10,75% 12-04.18/JR/GT emitted 10/10/2012, comming to maturity 10/04/2020 quoted on the Irish Stock Exchange in Dublin (Ireland) and listed on the 01/10/2015 at a rate of 35%.
- 2) 6.520.000 Securities PETROL VENZ/12,75% 11-02.22/SR/NG emitted 17/11/2011 and coming to maturity 17/02/2022 quoted in Berlin-Bremen (Germany) and listed on the 01/10/2015 at a rate of 44,44%.

De sorte que la somme de TROIS MILLIONS CENT DEUX MILLE TRENTE-HUIT VIRGULE VINGT-NEUF EU-ROS (3.102.038,29.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

L'apport autre qu'un numéraire n'ayant pas fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises mais par suite du fait que les actions apportées sont côtées sur les marchés financiers à Dublin (Irlande) et à Berlin-Bremen (Allemagne) et la libération des actions étant constituées de valeurs mobilières au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 18 de la directive 2004/39/ CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés financiers.

L'apport en nature a été évalué à un montant d'au moins TROIS MILLIONS CENT DEUX MILLE TRENTE-HUIT VIRGULE VINGT-NEUF EUROS (3.102.038,29.- €), conformément à un descriptif de l'immobilisation du 1 ^{er} octobre 2015, établie par l'actionnaire-fondateur Vladislav PROCHAZKA.

Sa conclusion est la suivante:

"Furthermore the founder declares that the contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Based on the work performed and described above, the founding shareholder is of the opinion that the value of the contribution corresponds at least in number and nominal value to the three thousand (3.000) shares of a nominal value of ONE THOUSAND EURO (1.000.- ϵ), to be issued with a total share premium of ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (102.038,29.- ϵ) and that the company may issue three thousand (3.000) shares and allocate an amount of THREE MILLION EURO (3.000.000.- ϵ) to the share capital and an amount of ONE HUNDRED TWO THOUSAND THIRTY-EIGHT POINT TWENTY-NINE EURO (102.038,29.- ϵ) to the share premium account."



Ce descriptif, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes afin d'être enregistré avec elles.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois mille trois cents euros $(3.300.-\mathcal{mathcal{e}})$.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:

- Mme. Eva PROCHAZKOVA, administrateur de société, demeurant à CZ-2701 Kladno, 1710, Borivojova.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021:

- AUXILIAIRE DES PME SA, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 30.718.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: N. Nothumb et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8481. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 09 octobre 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015168345/458.

(150185977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Garage Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 97.487.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le six octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Aloyse FABER, commerçant né le 19 avril 1967 à Ettelbruck, (matr: 1967 04 19 153) demeurant à L-9147 Erpeldange, 20, beim Dreieck,



lequel comparant seul associé de la société à responsabilité limitée "GARAGE FABER S.à r.l.", avec siège social à L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck;

constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch le 20 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 26 juillet 1999;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.487,

L'associé représentant l'intégralité du capital social de 12.500 € reparti en cent parts sociales réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.
- III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- IV. Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.
 - V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;
 - VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé unique au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
 - IIX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros $(700 \, \text{€})$.

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aloyse FABER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 7 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16617. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168360/49.

(150186774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Global Jet Capital Luxco One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.340.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Global Jet Capital Domestic Tracker, LP, a limited partnership formed under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the State of Delaware under number 5637958,

here represented by Marine Krief, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Global Jet Capital Luxco One S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, not yet registered



with the Luxembourg trade and companies' register incorporated pursuant to a deed of Maîre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by (i) twenty-four thousand one hundred (24,100) class A shares, (ii) one hundred (100) class B shares, (iii) one hundred (100) class C shares, (iv) one hundred (100) class D shares, (v) one hundred (100) class E shares, (vi) one hundred (100) class F shares, (vii) one hundred (100) class G shares, (viii) one hundred (100) class H shares, (ix) one hundred (100) class I shares and (x) one hundred (100) class J shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) up to twenty-five thousand and two US Dollars (USD 25,002) through the issuance of two (2) class A shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, by means of a contribution in kind.
 - 2. Amendment to article 5 of the articles of association.

Having duly considered each item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two US Dollars (USD 2) from its current amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by (i) twenty-four thousand one hundred (24,100) class A shares, (ii) one hundred (100) class B shares, (iii) one hundred (100) class C shares, (iv) one hundred (100) class B shares, (vi) one hundred (100) class F shares, (vii) one hundred (100) class G shares, (viii) one hundred (100) class H shares, (ix) one hundred (100) class I shares and (x) one hundred (100) class J shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) up to twenty-five thousand and two US Dollars (USD 25,002) through the issuance of two (2) class A shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, by means of a contribution in kind.

The two (2) new class A shares issued have been subscribed by Global Jet Capital Domestic Tracker, LP, aforementioned, for the price of two US Dollars (USD 2).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim of the sole shareholder against GJC Aviation Ireland Unlimited Company, a company incorporated under the laws of Ireland under registration number 567433 and having its registered office at 2 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland in the amount of seven million eight hundred and six thousand four hundred US Dollars (USD 7,806,400).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the Company.

The total contribution in the amount of seven million eight hundred and six thousand four hundred US Dollars (USD 7,806,400) consists of two US Dollars (USD 2) allocated to the share capital and seven million eight hundred and six thousand three hundred ninety-eight US Dollars (USD 7,806,398) allocated to the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at twenty-five thousand and two US Dollars (USD 25,002), represented by (i) twenty-four thousand one hundred and two (24,102) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) one hundred (100) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) one hundred (100) class D shares (the "Class D Shares"), (vi) one hundred (100) class E shares (the "Class E Shares"), (vii) one hundred (100) class F shares (the "Class F Shares"), (viii) one hundred (100) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) one hundred (100) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) one hundred (100) class J shares (the "Class J Shares"), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the "Shares" and each a "Class"), with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:



Global Jet Capital Domestic Tracker, LP, une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistré à l'Etat du Delaware sous le numéro 5637958.

ici représentée par Marine Krief, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Global Jet Capital Luxco One S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 18 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000) représenté par (i) vingt-quatre mille cent (24.100) parts sociales de catégorie A, (ii) cent (100) parts sociales de catégorie B, (iii) cent (100) parts sociales de catégorie C, (iv) cent (100) parts sociales de catégorie D, (v) cent (100) parts sociales de catégorie E, (vi) cent (100) parts sociales de catégorie G, (viii) cent (100) parts sociales de catégorie G, (viii) cent (100) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1), jusqu'à celui de vingt-cinq mille deux US dollars (USD 25.002), par l'émission de deux (2) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, par un apport en nature.
 - 2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'associé adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux US dollars (USD 2) représenté par (i) vingt-quatre mille cent (24.100) parts sociales de catégorie A, (ii) cent (100) parts sociales de catégorie B, (iii) cent (100) parts sociales de catégorie C, (iv) cent (100) parts sociales de catégorie D, (v) cent (100) parts sociales de catégorie E, (vi) cent (100) parts sociales de catégorie G, (viii) cent (100) parts sociales de catégorie G, (viii) cent (100) parts sociales de catégorie H, (ix) cent (100) parts sociales de catégorie I et (x) cent (100) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1), jusqu'à celui de vingt-cinq mille deux US dollars (USD 25.002), par l'émission de deux (2) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1) chacune, par un apport en nature.

Les deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A émises, ont été souscrites par Global Jet Capital Domestic Tracker, LP, susmentionnée, pour le prix de deux US dollars (USD 2).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance de Global Jet Capital Domestic Tracker, LP contre GJC Aviation International Unlimited, une société constituée en vertu des lois de l'Irlande sous le numéro d'enregistrement 567433 et ayant son siège social au 2 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Irlande d'un montant de sept million huit cent six mille quatre cents US dollars (USD 7.806.400).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné ont été produits à la Société.

L'apport total d'un montant de sept millions huit cent six mille quatre cents US dollars (USD 7.806.400) consiste en deux US dollars (USD 2) alloués au capital social et sept millions huit cent six mille trois cent quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 7.806.398) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille deux US dollars (USD 25.002), représenté par (i) vingt-quatre mille cent deux (24.102) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent (100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent (100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent (100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent (100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent (100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie G), (viii) cent (100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cent (100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) cent (100) parts sociales de Catégorie J» et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale de 1 US dollar (USD 1 chacune.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Krief, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22812. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168354/141.

(150185606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Flaveo Infrastructure Europe SCS SICAV-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 200.627.

STATUTES

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der FLAVEO Infrastructure Europe SCS SICAV-FIS für die Veröffentlichung gemäß Artikel 6 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung:

- 1. Precise designation of the memberswho are jointly and severally liable. Flaveo GP Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under B 200206 (the "General Partner").
 - 2. Firm name or the denomination of the company, Its object and the place where its registered office is located. Name
 - $2.1\ FLAVEO\ Infrastructure\ Europe\ SCS\ SICAV-FIS,\ hereafter\ the\ ``Partnership''.$

Object

- 2.2 The exclusive object of the Partnership is to invest its funds in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Partners the results of the management of its assets to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum.
- 2.3 The Partnership is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further the corporate purpose on the basis and within the limits of the 2007 Act, and in particular and without limitation, make investments, either directly or through Intermediary Vehicles.

Registered Office

- 2.4 The registered office of the Partnership is established in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the General Partner.
 - 3. Designation of the managers and their signatory powers.
 - 3.1 The Partnership is managed by the General Partner, who is its sole manager.
- 3.2 The Partnership is bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.
 - 4. Date on which the partnership commences and the date on which it ends.
- 4.1 The Partnership has been formed on 15 September 2015 with an unlimited duration provided that the Partnership will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-Fund if no further Sub-Fund is active at that time.

Freie Übersetzung ins Deutsche:

- 1. Genaue Bezeichnung der Gesamtschuldnerisch Haftenden Gesellschafter. Flaveo GP Sårl, eine Gesellschaft Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 200206 (der "Komplementär").
- 2. Firmenbezeichnung Oder die Bezeichnung der Gesellschaft Sowie die Angabe Ihres Zwecks Sowie des Ortes, an dem Sie Ihren Sitz hat Firma
 - 2.1 "FLAVEO Infrastructure Europe SCS SICAV-FIS", nachfolgend die "Gesellschaft".

Zweck der Gesellschaft



- 2.2 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft besteht darin, ihr Vermögen im Einklang mit den Bedingungen und Beschränkungen des Gesetzes von 2007 und des Memorandums in Vermögenswerte anzulegen, um die Anlagerisiken zu streuen und ihren Gesellschaftern die Ergebnisse der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen.
- 2.3 Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erreichung oder zur Förderung dieses Gesellschaftszwecks auf Grundlage und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes von 2007 notwendig oder nützlich erscheinen und insbesondere und ohne Begrenzungen Anlagen entweder direkt oder durch Zweckgesellschaften zu erwerben.

Gesellschaftssitz

- 2.4 Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen Beschluss des Komplementärs innerhalb Luxemburgs verlegt werden.
 - 3. Bezeichnung der Geschäftsführer, Ihrer Unterzeichnungsbefugnisse.
 - 3.1 Die Gesellschaft wird vom Komplementär verwaltet, deren einziger Geschäftsführer er ist.
- 3.2 Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die satzungsgemäße Unterschrift des Komplementärs oder durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift einer anderen Person/anderer Personen, der/denen hierzu durch den Komplementär in seinem alleinigen ermessen Vollmacht erteilt wurde, vertreten.
- **4. Zeitpunkt, an dem die Gesellschaft Beginnt, Sowie den Zeitpunkt, an dem sie Endet.** Die Gesellschaft wurde am 15. September 2015 auf unbestimmte Dauer gegründet, und wird automatisch aufgelöst, sobald ein Teilfonds liquidiert wird und zu diesem Zeitpunkt kein weiterer Teilfonds aktiv ist.

Référence de publication: 2015168343/63.

(150185979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 122.395.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GETIN INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under Polish law, having its registered address at ul. Gwiazdzista 66, 53-413 Wroclaw, Poland, registered with the polish Registrar of Companies under number 0000075941,

here represented by Mrs. Isabel Dias, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated September 29 th, 2015,

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That Getin International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on November 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115, dated February 5, 2007 (the "Company");
- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on September 21, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- That the share capital of the Company amounts to twenty-two million four hundred eighty-nine thousand fifty euro (EUR 22,489,050.-), represented by eight hundred ninety-nine thousand five hundred sixty-two (899,562) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
 - That the appearing party represents 100% of the share capital;
 - That the appearing party fixed the agenda as follows:
- 1. Share capital decrease by EUR 22,476,550.- (twenty-two million four hundred seventy-six thousand five hundred fifty euro) in order to bring it from its current amount of EUR 22,489,050.- (twenty-two million four hundred eighty-nine thousand fifty euro) to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), by way of cancellation of 899,062 (eight hundred ninety-nine thousand sixty-two) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, by reimbursement to the sole shareholder of the amount of EUR 22,476,550.- (twenty-two million four hundred seventy-six thousand five hundred fifty euro);
 - 2. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company further to the above resolution;
 - 3. Miscellaneous.



With respect to the foregoing, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of EUR 22,476,550.- (twenty-two million four hundred seventy-six thousand five hundred fifty euro) in order to bring it from its current amount of EUR 22,489,050.- (twenty-two million four hundred eighty-nine thousand fifty euro) to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), by way of cancellation of 899,062 (eight hundred ninety-nine thousand sixty-two) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and reimbursement to the sole shareholder of the amount of EUR 22,476,550.- (twenty-two million four hundred seventy-six thousand five hundred fifty euro).

The modalities of refund will be decided by a resolution of the board of managers.

All the powers are conferred on the Board of managers to implement the accounting modifications necessary for the cancellation of the paid off shares and for the refund of the sole shareholder including on formal request of the latter, the non-refund and the conversion of the claim.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

"Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GETIN INTERNATIONAL S.A. société de droit polonais, avec son siège social à ul. Gwiazdzista 66, 53-413 Wroclaw, Pologne, inscrite au registre de commerce et des sociétés polonais sous le numéro 000075941,

ici représentée par Mrs. Isabel Dias, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 septembre 2015,

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

- Que la société à responsabilité limitée Getin International S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 5 Février 2007 (la "Société");
- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 21 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C;
- Que le capital social de la Société s'élève à vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros (EUR 22.489.050.-), représenté par huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-deux (899,562) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - Que le comparant représente 100 % du capital social.
 - Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:
- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 22.476.550.- (vingt-deux millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent cinquante euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 22.489.050.- (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), par l'annulation de 899,062 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) cha-



cune et remboursement à l'associé unique de la somme de EUR 22.476.550.- (vingt-deux millions quatre cent soixanteseize mille cinq cent cinquante euros);

- 2. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus,
- 3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société à concurrence de EUR 22.476.550.- (vingt-deux millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent cinquante euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 22.489.,050.- (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinquante euros) à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), par l'annulation de 899.062 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune et remboursement à l'actionnaire unique de la somme de EUR 22.476.550.- (vingt-deux millions quatre cent soixante-seize mille cinq cent cinquante euros).

Les modalités de remboursement seront décidées par une résolution du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs sont conférés au Conseil de gérance pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement de l'associé unique y compris sur demande expresse de ce dernier, le non-remboursement et la conversion de la créance.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) divisé en cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22345. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168350/128.

(150185912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Groupe Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.156.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 octobre 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, Président;
 - Madame Luisa ZOPPELLO, entrepreneur, demeurant au 22, Via Boscioro, CH-6962 Viganello;
 - Monsieur Alberto Giuseppe SCHIAVON, ingénieur, demeurant au 5, Bute Esplanade, UK-CF10 5BD Cardiff.

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Marc ALBERTUS et de Monsieur Pierre LENTZ ne sont pas renouvelés.



Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168373/20.

(150185980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Meplis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 270.000,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 166.771.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of MEPLIS HOLDING S.A. (herein referred to as the "Company"), société anonyme having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 166771, incorporated on 28 December 2011 pursuant to a deed drawn-up by Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange-sur-Attert, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 743 of 21 March 2012.

The articles of association have been amended for the last time on 15 July 2015 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2445 of 9 September 2015.

The meeting is presided by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Suet Sum WONG, lawyer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Fabienne BOUDOT, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.
- II. As appears from the attendance list, all the one thousand one hundred thirty-four (1,134) Class A shares and the one thousand five hundred sixty-six (1,566) Class B shares, all being registered shares, representing the whole capital of the company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Belgium and adoption by the Company of the Belgian nationality under the resolutory condition of the failure to register the Company with the Trade Register of Belgium "Banque Carrefour des Entreprises".
 - 2. Approval of an interim financial balance sheet as at 16 September 2015.
- 3. Resignation of the current directors and statutory auditor and discharge to be granted to them for the execution of their respective mandate.
- 4. Power to be granted in order to carry out the removal of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register on the basis of an evidence of the Company's registration in Belgium.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to authorize the Company to be governed by the laws of Belgium and to continue its existence in accordance with said laws as a Belgian company and, accordingly, to transfer the registered office, the seat of administrative and effective management with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to Belgium and to adopt the Belgian nationality without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a



legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolutory condition of the failure to register the Company with the Belgian Trade Register "Banque Carrefour des Entreprises".

As a result of the transfer of its registered office, the Company will cease being a Luxembourg company.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bondholders is required in relation with the expected changes.

Second resolution

The meeting decides to approve an interim balance sheet of the Company as at 16 September 2015, established by the board of directors before the transfer of the registered office of the Company.

A copy of that interim balance sheet, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the directors and the statutory auditor and to grant them discharge for the execution of their respective mandate till today.

Fourth resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the removal of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register on the basis of the evidence of the registration of the Company in Belgium.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MEPLIS HOLDING S.A. (ci-après dénommée la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 166771, constituée en date du 28 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 743 du 21 mars 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 juillet 2015 suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne BOUDOT, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert au notaire d'acte que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par le mandataire des actionnaires représentés, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.



- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les mille cent trente-quatre (1.134) actions de catégorie A et les mille cinq cent soixante-six (1.566) actions de catégories B, toutes les actions étant nominatives, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique, et adoption par la Société de la nationalité belge sous la condition résolutoire de l'échec d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce de la Belgique «Banque Carrefour des Entreprises».
 - 2. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 16 septembre 2015.
- 3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat respectif.
- 4. Pouvoir à accorder en vue de procéder à la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Belgique.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser la Société à être gouvernée par les lois belges et de continuer son existence en tant que société belge conformément auxdites lois et, par conséquent, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg en Belgique et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle, le tout sous la condition résolutoire de l'échec d'inscrire la Société auprès du Registre de Commerce de la Belgique «Banque Carrefour des Entreprises».

Suite à ce transfert de siège, la Société cessera d'être une société de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 16 septembre 2015, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la Société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Philippe PONSARD, Suet Sum WONG, Fabienne BOUDOT, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation GAC/2015/7997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015168501/156.

(150186223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Potsdamer Platz A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Luxembourg Investment Company 89 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 200.137.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 septembre 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts sociales

BOP Potsdamer Platz Holdings S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège à 13-15 avenue

de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès de «Registre de Commerce et des Sociétés» de

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Potsdamer Platz A1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015168562/22.

(150186222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Novalux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.527.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 25 septembre 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480,

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015168531/18.

(150185708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Bainbridge Poland Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 198.007.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1255 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168660/9.

(150185873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck